

EDITORIAL

QUELLE HISTOIRE!

Ne boudons pas notre satisfaction! A dix ans de sa fondation, ACTARES a vécu la première fronde victorieuse d'un large front d'actionnaires en colère contre le conseil d'administration d'une grande société suisse.

Une voix qui compte

Depuis l'éclatement, fin 2007, de l'affaire UBS, la voix d'ACTARES fut de celles qui ont donné le ton au cœur du débat et est désormais de plus en plus écoutée. Rien ne sera plus comme avant, alors?

Les mauvaises habitudes ont malheureusement la vie dure. Chez UBS pour commencer, dont le Conseil d'administration n'a montré à ce jour aucune intention de donner suite au vote des actionnaires. Chez Credit Suisse aussi, où des rémunérations éhontées sont défendues becs et ongles contre une assemblée générale houleuse. Et encore, partout où la durabilité est vécue comme une contrainte en bout de chaîne, un luxe presque superflu, et non comme un principe fondamental de référence.



Efforts à poursuivre

C'est sans relâche qu'il faut revenir à la charge, exiger des engagements fermes et mesurables, vérifier les progrès revendiqués par des entreprises promptes à doré leur blason. Fidèle à ses objectifs, ACTARES

continue à se préoccuper de toutes les facettes de la durabilité. La responsabilité que donne à Roche et Novartis leur position dominante en matière de recherche et de brevets, la fuite en avant de Syngenta qui s'entête à diffuser des produits nuisibles, la myopie des sociétés financières quant aux conséquences, entre autres climatiques, de

leurs investissements, les dilemmes éthiques de Nestlé: autant de thèmes qui font l'objet de notre attention. Cette année, ACTARES est même intervenue pour la première fois en dehors des frontières helvétiques, chez BASF, à laquelle a été vendue la bâloise Ciba.

La patience et le travail renouvelés année après année finissent par aboutir. Mais le succès n'étant jamais acquis, il est nécessaire de renouveler nos efforts.

SOMMAIRE

EDITORIAL: QUELLE HISTOIRE!	1	ACTION CONTRE UBS ET SES ANCIENS DIRIGEANTS	9
EXTRAORDINAIRE VICTOIRE	2	NOTE DE LECTURE: LE TRIOMPHE DE LA CUPIDITÉ	9
RÉMUNÉRATIONS AU SOMMET ET CLIMAT À LA TRAÎNE		INTERVIEW	10
CHEZ CREDIT SUISSE	4	PETER BRABECK ET HANS-ULRICH DOERIG –	
POINTS EN SUSPENS CHEZ NESTLÉ	5	DEUX PRÉSIDENTS POUR UN JUBILÉ	11
DROITS HUMAINS EN CAUSE CHEZ ROCHE	6	HUMEUR: LE MINISTRE ET LES RÉMUNÉRATIONS	
L'ENTÊTEMENT DE NOVARTIS	6	EXCESSIVES	11
PAS D'AMÉLIORATION EN VUE CHEZ SYNGENTA	7	LES VOTES 2010 EN UN COUP D'OEIL	12
INITIATIVE SUR LE CLIMAT TROP TIMIDE CHEZ ZÜRICH FS	7	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ACTARES	12
BUSINESS IS SHOWBUSINESS – VISITE CHEZ BASF	8	IMPRESSUM/ADRESSEN	12

EXTRAORDINAIRE VICTOIRE

Résultat historique le 14 avril 2010, sur le coup de 18 heures, lors de l'assemblée générale d'UBS: la décharge pour l'année 2007 est refusée aux organes responsables. Pour la première fois en Suisse, la voix des actionnaires de la base est plus forte que celle d'un conseil d'administration.

Jusqu'ici, les coups de force lors des assemblées générales furent des révolutions de palais conduites par des actionnaires puissants. Les cas Sulzer, Oerlikon, Ascom ou plus loin SGS sont encore dans les mémoires.

Un actionariat morcelé

Rien de tel chez UBS. Moins d'une demi-dizaine d'actionnaires dépassent la barre des 3 % du capital de la grande banque. Dans ce paquebot titanesque, même les caisses de pensions et les fonds de placement sont relégués au rang de petits poissons. Les majorités se constituent par conséquent sur de larges consensus.

Le rejet des propositions du Conseil d'administration est l'aboutissement d'une quantité importante de décisions mûrement réfléchies. Ce n'est pas en jetant un voile d'impunité sur les agissements qui ont mené

la banque au bord du gouffre qu'on lui offrira des perspectives d'avenir sereines et crédibles.

Un vent de révolte

Sans surprise, les nombreuses personnes qui se sont succédé à la tribune pendant les neuf heures d'assemblée générale ont tenu des propos plus que critiques à l'égard des dirigeants d'UBS. Et le résultat des votes fut au diapason.

Gravé dans toutes les mémoires, l'événement qui fera date est sans conteste le «non» historique de 52,75 % à la décharge des organes dirigeants pour la gestion de la banque durant l'année 2007. La preuve est désormais faite que les actionnaires peuvent, en se mobilisant, obtenir plus que des succès d'estime.

Les succès d'estime n'ont d'ailleurs pas manqué. Un rapport de rémunération qui passe la rampe avec à peine 54,72 % de voix favorables envoie un signal très fort aux instances dirigeantes. En outre, des oppositions de 21,26 % et 14,38 % aux décharges pour 2008 et 2009, ou encore des réélections de membres du Conseil d'administration avec des résultats qui dépassent à peine 90 %, expriment une exaspération réelle des actionnaires.

Et maintenant?

Le 15 décembre 2009, UBS se fendait d'un communiqué de presse byzantin pour expliquer sa décision de ne pas poursuivre les anciens dirigeants en justice. Le texte n'affirme pas que l'enquête interne n'a pas identifié de responsabilités, mais argumente plutôt qu'il ne serait pas dans l'intérêt de la banque et de ses actionnaires d'intenter une action en justice. Aucun résultat n'est communiqué.

Sa défaite devant les actionnaires, propriétaires de la société, n'a pas conduit le Conseil d'administration à revoir sa position. Dans les médias, le Président Kaspar Villiger a laissé entendre du bout des lèvres que seuls des faits nouveaux découverts par une commission d'enquête parlementaire pourraient éventuellement remettre en cause la décision de ne pas poursuivre les coupables.

Il est désormais certain qu'une commission d'enquête parlementaire ne sera jamais constituée. Par consé-

Glossaire

Décharge: Vote par lequel les actionnaires assument la gestion accomplie par les dirigeants de la société, qui n'a plus ensuite la possibilité de se retourner contre eux, sauf si des faits cachés sont découverts.

Prescription: Délai au-delà duquel une action légale n'est plus possible. Des actionnaires en désaccord avec l'octroi de la décharge disposent en Suisse de six mois pour ouvrir une action en justice.

Action civile: Visant à obtenir le recouvrement de dommages subis, elle peut être intentée uniquement par des personnes physiques ou morales qui ont été lésées économiquement. Il n'est pas nécessaire d'avoir eu l'intention de nuire pour s'exposer à une action civile, la négligence suffit.

Action pénale: Démarche visant à sanctionner un comportement illégal. Qu'il s'agisse d'actes poursuivis d'office ou uniquement sur plainte, la volonté de les commettre est déterminante.

quent, les actionnaires d'UBS ne peuvent pas s'attendre à ce que leur Conseil d'administration agisse et font face à un dilemme cornélien: laisser la page se tourner sans rien faire et perdre ainsi les fruits de leur mobilisation ou alors agir directement devant les tribunaux, avec les efforts et désagréments que cela représente.

Le choix d'agir

Pour ACTARES, le choix d'agir s'est imposé. Le Comité a pris la décision de s'associer à une plainte collective. Le secrétariat fonctionnera comme relais avec les membres qui annonceront leur intérêt (voir page 9). Les contacts noués et les informations recueillies depuis plus d'une année nous ont en effet convaincus qu'une démarche propre serait totalement irréaliste, tant sur le plan financier qu'organisationnel.

Ce n'est pas de gaîté de cœur qu'ACTARES franchit ce pas. Il aurait été de loin préférable que le Conseil d'administration prenne les responsabilités pour lesquelles il a été élu et traduise en actes la volonté des actionnaires.

L'avenir en jeu

UBS n'a toujours pas réussi le nécessaire virage éthique qui lui permettrait de se reconstruire une crédibilité. Un Code de conduite professionnelle et de déontologie a bien été publié au début de l'année, dont le contenu reste assez basique. D'une part, il s'agit de respecter lois, règlements fiscaux et d'agir avec loyauté, confidentialité et prudence; d'autre part, UBS s'engage à respecter les droits humains, à offrir l'égalité des chances, à respecter l'environnement ou encore à promouvoir le bien-être social.

Les sanctions prévues en cas de violation du code sont formulées en termes rudes. Mais comment y croire, lorsqu'en même temps tout est fait pour cacher sous le tapis les méfaits récents au lieu de les poursuivre? Ce n'est pas avec des tigres de papier que se reconstruit une réputation.

Le même sentiment prévaut peu ou prou dans tous les domaines sujets à controverse. Le système de rémunérations approuvé à titre consultatif par l'Assemblée générale en 2009 n'a pas été respecté, permettant aux bonus de reprendre leur envol. Les politiques sectorielles d'UBS ne sont toujours pas divulguées et ne sont par conséquent pas vérifiables. Les conséquences des investissements effectués par la banque ne sont pas assumées et ne figurent pas dans les bilans sociaux et environnementaux. Le

nombre de femmes au sein du Conseil d'administration et de la direction générale reste anecdotique. Bref, on ne voit pas les belles paroles se concrétiser dans la réalité.



Une mine pensive pour Oswald Grübel

Un risque de gâchis

A se focaliser sur la débâcle financière d'UBS, on prend le risque de laisser en friche les autres questions liées à l'économie durable. ACTARES ne les oublie pas et les reprendra aussitôt que l'agenda le permettra. Ce serait en effet le pire des gâchis que la banque remise à flot n'ait rien appris de sa crise, se complaise dans les mauvaises habitudes du passé et soit inadaptée à répondre aux enjeux environnementaux et aux défis éthiques de l'avenir.

■ www.actares.ch/Downloads/UBS_Communique_presse_15_12_2009.pdf

RÉMUNÉRATIONS AU SOMMET ET CLIMAT À LA TRAÎNE CHEZ CREDIT SUISSE

Credit Suisse bat tous les records sur le front des rémunérations. Les montants déjà très élevés pour 2009 se sont trouvés multipliés grâce aux boni des années précédentes! Voilà qui contraste avec de maigres prestations en matière de durabilité.

En 2009, les rémunérations de la direction de Credit Suisse se sont élevées à des montants inimaginables: près de 150 millions de francs. Auxquels se sont ajoutés 642 millions attribués dans le cadre d'un programme de motivation sur cinq ans, dont 71 destinés au directeur général Brady Dougan. Rien ne saurait justifier ces sommes extravagantes.



Rémunérations extrêmes ou loyauté?

ACTARES a demandé lors de l'assemblée générale qui étaient ces gens que l'on ne pouvait retenir dans l'entreprise qu'à coups de millions. Ont-ils vraiment à cœur le bien de la société, ou bien la loyauté est-elle pour eux un mot étranger? Credit Suisse se moque-t-il du risque énorme pour sa réputation que constituent ces rémunérations astronomiques? ACTARES a refusé le rapport de rémunérations 2009 et s'est opposée à la réélection du président du comité de rémunérations Aziz Syriani.

Un oreiller de paresse climatique

Dans le domaine de l'environnement, et en particulier pour les mesures de lutte contre le changement climatique, Credit Suisse affiche dans notre pays un bilan climatique neutre, et se fixe le même but au niveau mondial pour les prochaines années. Il est vrai que les ratings sur la durabilité lui attribuent des notes

de bon à très bon. Ce qui est fort louable, mais ne reflète qu'une partie de la vérité.

Pétrole, charbon, mines, sables bitumineux

Que ce soit par des investissements directs, des financements, des opérations boursières ou d'autres formes de transactions, la banque est fortement engagée dans les affaires minières et pétrolières, dans l'extraction du charbon et depuis peu dans l'exploitation de sables bitumineux, activités fort nuisibles pour le climat. En comparaison, l'impact de son travail de bureau et de ses voyages d'affaires est minime.

ACTARES demande à Credit Suisse d'une part d'intégrer à son rapport de durabilité les conséquences de ses engagements financiers afin de montrer une image globale réaliste de la situation et d'autre part de se retirer progressivement de ces technologies sans avenir. Quand la banque va-t-elle s'engager sur cette voie? A cette question, posée en assemblée générale, nous n'avons pas obtenu de réponse. Le président Ulrich Doerig pense par contre qu'il est le plus «vert» de son étage, car il lui arrive d'éteindre les lumières en fin de journée ...

La durabilité comme principe fondamental

Lors de ses entretiens avec Ulrich Doerig, ACTARES a réalisé que pour Credit Suisse la durabilité n'est qu'un facteur à considérer parmi beaucoup d'autres. C'est une fausse approche. La durabilité doit être le principe fondamental de toute activité. Il en résulterait pour la banque la disparition du risque de réputation, une réduction spontanée à des rémunérations un niveau acceptable et une contribution importante à la lutte contre le changement climatique. Une entreprise de cette taille dispose pour cela des moyens, de la puissance et du prestige nécessaires.

POINTS EN SUSPENS CHEZ NESTLÉ

Cette année a été l'occasion pour ACTARES d'aborder le thème de la création de valeur partagée en lien avec le rapport de durabilité et de revenir sur le Code de conduite.

Le deuxième rapport étendu concernant la durabilité est paru comme prévu. L'objectif annoncé est une meilleure prise en compte des pratiques de reporting reconnues au plan international: la Global Reporting Initiative (GRI) et ses directives G3. Ces dernières proposent des indicateurs-clé précis dans 6 domaines. Dans celui de l'environnement, les progrès du reporting de Nestlé sont à saluer. Par contre, il y a très peu de données concernant celui des relations sociales et du travail décent. Et rien sur les indicateurs des domaines de la société et des droits humains.

Le reporting à la sauce Nestlé

Par ailleurs, Nestlé développe d'autres indicateurs qui lui sont propres, ceci en relation avec le concept de Création de valeur partagée (CVP). Ce dernier prend une telle importance qu'il donne son nom au rapport et structure son contenu: une série de belles histoires, surtout, mais qui n'a pas grand-chose à voir avec un reporting digne de ce nom.

Création de valeur partagée ou durabilité

Dans son principe, la CVP est même portée, du point de vue de la hiérarchie des valeurs de Nestlé, au-dessus de la durabilité. Or dans la définition donnée par l'ONU, la durabilité consiste à satisfaire à la fois aux exigences économiques, sociales et environnementales, et pas seulement à ces dernières. ACTARES a donc demandé lors de son intervention à l'Assemblée générale 2010 pourquoi Nestlé présente la CVP comme «au-delà» de la durabilité et a tenu à s'assurer que ce programme ne sera pas un prétexte pour négliger les obligations de conformité et de durabilité.

Le président Peter Brabeck répond que la durabilité

Etape symbolique pour les femmes.

Depuis le 15 avril, le Conseil d'administration de Nestlé compte 3 administratrices. ACTARES estime qu'un palier est atteint: la représentation féminine a clairement dépassé sa phase anecdotique pour devenir une tendance. Nestlé a donc été félicitée pour cette évolution positive et les autres entreprises, celles du SMI notamment, sont incitées à suivre cet exemple.

figure en bonne place dans le rapport. Mais il la limite subrepticement à son aspect environnemental. Puis la CVP est présentée comme un vrai concept pionnier de responsabilité sociale de l'entreprise dont la pratique purement caritative («l'effet tsunami») doit être dépassée, pour être intégrée au modèle central des affaires: créer, sur le long terme, de la valeur en même temps pour les actionnaires et la société.



Nestlé soigne le confort de ses actionnaires

Justice ou charité

Pour nous, le GRI est une démarche qui s'appuie sur la justice sociale. Nestlé accepte d'adhérer à son volet environnemental, pour l'instant presque exclusivement. Pour les autres aspects, l'attitude caritative est préférée, même si elle est élaborée. C'est toujours Nestlé qui décide des termes du partage et le nombre élevé des controverses, notamment syndicales, montre que les résultats ne sont pas satisfaisants pour chaque partenaire.

Infiltration: position figée

Sur le plan de l'infiltration de l'organisation Attac, notre demande du renforcement du Code de conduite est refusée sous prétexte qu'un code doit en rester à des principes et ne pas être trop détaillé. Quand à notre demande de novembre 2009 que Nestlé accepte les requêtes des personnes plaignantes, elle n'a pas encore été suivie d'effets.

DROITS HUMAINS EN CAUSE CHEZ ROCHE

Le groupe Roche souligne régulièrement que son but le plus noble est de sauver des vies. Voilà un principe digne d'éloges, qui doit toutefois être relativisé en regard des affaires faites avec le Cellcept, un médicament utilisé dans les transplantations en Chine.

Le marché en plein essor des transplantations en Chine est lucratif pour l'immuno-suppresseur Cellcept de Roche, qui prévient le rejet d'organes transplantés. Comme les dons d'organes volontaires sont rares en Chine en raison de convictions culturelles, une grande partie des organes disponibles provient des corps de personnes condamnées à mort. Roche profite ainsi indirectement de prélèvements d'organes contraires au respect des droits humains.

Recherche ou marketing?

Bien que le Cellcept soit présent sur le marché depuis plus de dix ans, Roche poursuit des recherches en Chine sur ce médicament sans pouvoir donner de précisions sur la provenance des organes greffés. On peut douter que le but de ces études soit vraiment la recherche. Ne s'agit-il pas avant tout de promouvoir

le Cellcept auprès des spécialistes chinois des transplantations?

ACTARES demande plus de responsabilité

Roche ne s'estime pas concernée par la question de la provenance des organes et s'appuie sur le fait que dans le monde entier les informations sur la provenance des organes sont confidentielles. La responsabilité sociale des entreprises implique pourtant que les partenaires aussi fassent l'objet d'un examen sur la base de critères éthiques. Comme entreprise-phare, Roche devrait donc se soumettre au respect des standards internationaux et collaborer avec les organisations de défense des droits humains. La poursuite d'intérêts économiques à court terme ne doit pas mener à l'oubli de principes éthiques fondamentaux.

L'ENTÊTEMENT DE NOVARTIS

Novartis se vante volontiers de ses dons de médicaments dans les pays en développement. Pourtant, elle actionne la justice indienne pour la quatrième fois pour le brevet de son médicament anticancéreux, le Glivec. Cette démarche menace l'approvisionnement en médicaments de nombreux pays.

ACTARES approuve la politique de Novartis pour améliorer l'approvisionnement en médicaments des pays en développement. Elle permet à des malades aux moyens modestes de bénéficier de traitements contre le paludisme, la lèpre, la tuberculose et divers types de cancers. Mais cette méthode ne permet de loin pas d'atteindre toutes les personnes qui ont besoin de ces médicaments.

Une quatrième action en justice

Novartis adopte un comportement hautement irresponsable avec son action en justice à propos du brevet de son médicament anticancéreux, le Glivec. L'Inde en produit un générique environ dix fois moins cher. Bien que déboutée déjà par trois fois, Novartis fait appel auprès de la Cour suprême indienne afin d'empêcher la poursuite de sa production.

Graves effets secondaires

C'est bien plus que l'approvisionnement de la population indienne qui est remise en cause. De nombreux pays en développement ne sont pas en mesure de produire des génériques et se fournissent en Inde. En cas de protection du Glivec, leur population se verrait coupée de la possibilité d'accéder à certains médicaments salvateurs.

ACTARES a demandé à Novartis de se soumettre au jugement du tribunal. Le président Daniel Vasella a répondu que Novartis était dans son droit de porter le cas devant l'instance supérieure, et a insisté sur le fait que dans les pays les plus pauvres, il n'y avait pas de brevets déposés. Mais ce sont justement ces pays, qui n'ont pas d'industrie pharmaceutique, qui dépendent des importations d'Inde.

PAS D'AMÉLIORATION EN VUE CHEZ SYNGENTA

De nombreux pays ont interdit l'Atrazine et le Paraquat, des herbicides nuisibles à l'environnement et à la santé produits par Syngenta, et des adeptes d'importance y ont renoncé. Plutôt que de retirer ces produits dangereux du marché mondial, Syngenta balaie d'un revers de main tous les avertissements.

Les effets sur la santé et l'environnement des herbicides dangereux et hautement toxiques Atrazine et Paraquat sont bien connus. Ils sont interdits dans de nombreux pays et de grandes sociétés comme Del Monte et Chiquita ne les utilisent plus. Au lieu d'assumer sa responsabilité sociale et environnementale en mettant un terme à la production de ces herbicides, Syngenta en a forcé les ventes sur les marchés d'Amérique et d'Asie. Le profit est donc entièrement réalisé au détriment de l'environnement et des populations.

Des herbicides vraiment dangereux?

Les études les plus récentes montrent que l'Atrazine est une charge pour le milieu aquatique et se dépose pour des décennies dans les sédiments. La dégradation durable de l'eau potable provoque des atteintes à

la santé humaine et peut conduire à des maladies comme les cancers du sein et de la prostate. Le Paraquat aussi engendre des risques importants pour la population. C'est surtout dans les pays émergents ou en développement que le personnel agricole manque des outils et du know-how pour une utilisation correcte de cet herbicide. Son utilisation incorrecte conduit chaque année à des empoisonnements sévères et même parfois à la mort.

Il n'y a pas pire sourd ...

En dépit de tous les avertissements, Syngenta ne prend pas conscience de sa responsabilité. Cette attitude à très courte vue ouvre la porte à de futures plaintes en dommages et intérêts selon le principe pollueur-payeur. D'autres entreprises ont payé fort cher une telle myopie.

INITIATIVE SUR LE CLIMAT TROP TIMIDE CHEZ ZURICH FS

Les milieux financiers parlent volontiers de leur conscience climatique. Mais ils font en général référence à leur seule activité propre. En raison de leur influence en tant qu'employeurs, gérants de fortune, investisseurs et lobbyistes, ils pourraient pourtant être des acteurs essentiels de la politique climatique.

Depuis trois ans, ACTARES demande à Zurich Financial Services un plus grand engagement climatique, avec des propositions concrètes. Les trajets entre domicile et lieu de travail, une politique de primes favorable aux véhicules peu polluants et aux bâtiments économes en énergie, la gestion immobilière et la politique d'investissement de réserves financières offrent autant d'opportunités d'action.

Une vision trop étroite

Malgré le lancement il y a deux ans d'une initiative pour le climat, ce thème ne paraît pas prioritaire. Les réponses à nos interventions et à nos incitations lors de la dernière assemblée générale montrent que Zurich conçoit sa responsabilité climatique comme limitée à son seul fonctionnement interne.

Des progrès ont été réalisés en économisant l'énergie dans les bureaux et par une réduction des vols d'af-

fares. C'est méritoire et peut avoir valeur d'exemple. Les banques et les sociétés d'assurances ne peuvent pourtant pas s'en satisfaire. Seule leur influence sur les activités externes mentionnées en début d'article peut leur permettre d'obtenir des effets significatifs.

Pour des données chiffrées

Le sérieux de l'engagement d'une entreprise ne peut être évalué que si des objectifs chiffrés et un plan d'action sont publiés, comme le sont chiffre d'affaires, profits ou parts de marché. Zurich n'indique ni mesures concrètes, ni objectifs de réduction vérifiables, et encore moins les parts de clientèle, de personnel ou de propriétés immobilières concernées.

Il faut des conditions-cadres

La politique climatique est l'affaire de tous, et seule une action commune conduit au but. Des efforts

d'individus isolés ou d'entreprises ne suffisent pas. Il faut aussi des conditions-cadres adéquates. L'association faitière Economiesuisse figure est des plus réticentes à la mise en place d'une politique climatique en Suisse. Aussi longtemps que Zurich, représentée

dans ses organes dirigeants, ne s'y engage pas de manière crédible pour des mesures plus contraignantes comme une extension de la taxe CO₂ aux carburants, des actions comme la réduction de primes pour des voitures moins polluantes resteront un alibi.

BUSINESS IS SHOWBUSINESS — VISITE CHEZ BASF

Comme nous avons pu le constater lors de l'assemblée générale de BASF, en Allemagne aussi c'est un cocktail fait de show, de démonstration de force, de rituels et de spectacle qui est servi aux actionnaires — sans oublier un buffet bien garni. Mais il y a des particularités intéressantes.

Une assemblée d'actionnaires est mise en scène et revêt nombre d'aspects théâtraux. Il n'est donc pas étonnant que Brigitte Biehl, une spécialiste allemande du théâtre, ait écrit un ouvrage sur le sujet sous le titre «Business is Showbusiness».

Même scénario, autres règles du jeu

La mise en scène des personnes représentant l'entreprise, la composition du public, les rituels et les résultats des votes, quasi unanimes, sont comparables. Sur l'estrade sont assis les membres de la direction, ainsi que les douze membres du Conseil de surveillance, dont la moitié représentent le personnel (une seule femme!). Des actionnaires, des hommes pour la plupart, interviennent de manière plus complète qu'en Suisse. Comme chez nous, ces interventions, aussi véhémentes soient-elles, n'ont que peu d'influence sur les résultats des votes. Le buffet est donc déjà ouvert pendant l'assemblée, et les discours sont retransmis dans les autres salles.

Vote électronique

Depuis que le vote par internet est possible en Allemagne, la participation aux votes a augmenté, ce qui est aussi prévu en Suisse, dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme.

Le cœur du problème

Les réponses se ressemblent de part et d'autre de la frontière. Les entreprises savent exploiter les interventions critiques pour se présenter sous un jour favorable. La question de la suppression de places d'apprentissage a reçu une réponse se félicitant d'abord des conditions de formation dans 16 pays et plus de 50 professions. Le fait que les formations de laboratoire aient disparu à Grenzach au profit des professions techniques ne peut pas constituer une justification acceptable.



Ruedi Jörg-Fromm, membre du comité d'ACTARES

ACTARES chez BASF

ACTARES a pris part à l'assemblée générale 2010 de BASF à Mannheim en compagnie de Markus Dufner, secrétaire de l'association faitière des actionnaires critiques en Allemagne, dont les interventions ont porté sur la pomme de terre OGM Amflora et sur la transformation d'actions au porteur en actions nominatives. Notre présence était liée à la question du maintien de places d'apprentissage à Grenzach près de Bâle, suite à la reprise de Ciba par BASF. Ce fut aussi l'occasion d'observer ce qui différencie les assemblées d'actionnaires en Allemagne et en Suisse.

■ Business is Showbusiness, Brigitte Biehl, Campus Verlag 2007, ISBN: 978-3-593-38472-6

■ www.kritischeaktionaeere.de

ACTION CONTRE UBS ET SES ANCIENS DIRIGEANTS

Le Comité d'ACTARES a décidé d'entamer des démarches concrètes visant à se joindre à une action collective qui a pour but de mettre les anciens dirigeants d'UBS face à leurs responsabilités. Des contacts ont été établis dans cette perspective et les nécessaires clarifications sont en cours.

Dans un premier temps, il s'agit de convaincre le Conseil d'administration d'UBS d'ouvrir une action légale. Les démarches entreprises par ACTARES dans ce sens sont restées lettre morte, ce qui démontre la nécessité de rejoindre une démarche plus vaste avec une option d'activer la justice. Il est donc essentiel de représenter un nombre d'actionnaires et une part de capital social aussi importants que possible.

Une démarche en deux temps

Si au terme de cette première phase, le Conseil d'administration maintenait sa position actuelle de ne rien faire contre son ancienne direction, une seconde phase empruntant les voies légales serait entamée. Celle-ci pourrait impliquer de constituer une plainte formelle, pour autant que le nombre d'investisseurs ayant rejoint l'action soit suffisant. Cette action serait principalement d'ordre civil (bien qu'une action pénale pourrait ne pas être exclue) et viserait à mettre en place une procédure de recouvrement de dommages.

Qui peut y participer?

Les personnes qui ont subi un dommage en tant qu'actionnaires (typiquement une perte sur cours) au moment des faits peuvent s'associer à la plainte. Concrètement, il faut avoir détenu des actions UBS depuis mai 2007, même si elles ont été vendues depuis.

Comment procéder?

ACTARES coordonne l'inscription de ses membres via son secrétariat, qui assurera la liaison et la communication. Un talon-réponse à leur intention est annexé à ce bulletin et disponible sur le site internet. Une annonce par courriel (info@actares.ch) est également possible. Les membres inscrits recevront directement l'annonce du choix définitif de la solution et du partenaire et ainsi que les autres informations nécessaires.

Calendrier et frais

Le premier délai de prescription échéant le 14 octobre, il est impératif de s'annoncer jusqu'au **1er août 2010** pour participer à la première phase.

La participation à la première phase de ces démarches n'implique pas de frais. Ce n'est que si la seconde phase démarre que des frais de dossier limités seront demandés, ceci uniquement au moment de déposer formellement la plainte. Les personnes inscrites en première phase auront à ce moment encore la possibilité de renoncer. En sus des frais de dossier, et seulement en cas de succès, un pourcentage prélevé sur le dédommagement obtenu devra être versé au cabinet qui aura mené l'action légale.

■ www.actares.ch/downloads/Ann_Plainte_UBS_2010.pdf

NOTE DE LECTURE

LE TRIOMPHE DE LA CUPIDITÉ

Cet ouvrage passionnant de Joseph Stiglitz dresse un constat de l'échec des marchés et propose une nouvelle organisation de l'économie. Il constitue en quelque sorte la suite, à la lumière de la crise financière, de «Un autre monde», signalé dans la Lettre d'information n°15 d'ACTARES. Le titulaire du prix Nobel, ancien vice-président de la banque mondiale, analyse les causes de cette nouvelle crise, en indique les responsables et plaide pour que ces responsables rendent des comptes. Ce livre nous aide aussi à com-

prendre pourquoi les premières contre-mesures ont complètement échoué. Ainsi, nous pourrions diminuer le risque de nouvelles crises dans le futur, réduire leur durée et veiller à ce qu'elles causent moins de victimes innocentes. Stiglitz termine en expliquant la cécité des sciences économiques de ces dernières années, demande leur réforme et esquisse une société où les profits iraient à la population.

■ Le Triomphe de la Cupidité, Joseph Stiglitz, Ed. Les liens qui libèrent, 2010, ISBN: 978-2-918597-05-6, pages 474

INTERVIEW

Le Dr. Michael Zurkinden sera l'hôte de l'assemblée annuelle 2010 d'ACTARES (page 12). Né en 1978, conseiller à la clientèle auprès de Wegelin & Co. Privatbankiers, il a signé avec le Professeur Reiner Eichenberger dans la NZZ du 10 mars 2010 un article décoiffant consacré à la «démocratie actionnariale». Il s'exprime ici sur les moyens de redonner aux actionnaires leur pouvoir.

ACTARES: *Monsieur Zurkinden, l'une de vos propositions parues dans la NZZ prévoit de proposer plus de candidatures que de sièges lors de l'élection au conseil d'administration. Ne risque-t-on pas ainsi des lacunes au niveau des compétences réunies et donc une baisse de la qualité de cet organe?*



Michael Zurkinden: Qui est le plus apte à sélectionner des membres compétents pour un conseil d'administration? Ce rôle doit revenir aux actionnaires. Aujourd'hui, c'est un comité de nomination, avec la direction, qui choisit

les membres du conseil d'administration. Des actionnaires critiques devraient plus facilement pouvoir lancer des contre-candidatures. Il en résulterait une concurrence fructueuse entre les candidatures «officielles», du conseil d'administration et de la direction, et celles de l'«opposition». Cela encouragerait les comités de nomination à présenter non pas des personnes qui leur sont proches, mais celles présentant les meilleures qualifications.

ACTARES a suggéré au parlement de donner la possibilité à un certain nombre d'actionnaires, par exemple 100, d'inscrire des propositions à l'ordre du jour d'une assemblée générale, indépendamment du capital représenté. Réaliste, ou cela va-t-il trop loin?

Il est difficile de juger à quel niveau précis la barre doit être fixée. L'essentiel est de parvenir à provoquer le débat, c'est-à-dire qu'il doit y avoir plus de candidatures que de sièges. Une réglementation rendant obligatoire une compétition pour l'élection serait pourtant inutilement contraignante. Pour cette raison, les obstacles à la présentation de candidatures d'opposition doivent être abaissés.

Vous préconisez la création de «partis économiques» qui déchargeraient les actionnaires de l'analyse détaillée de chaque objet en discussion,

comme le fait ACTARES pour ses membres. Pourtant, beaucoup de citoyennes et de citoyens ne font pas confiance aux partis politiques. L'idée trouvera-t-elle son public?

On se méfie souvent des partis politiques, mais sans pouvoir s'en passer pour fédérer les points de vue et abaisser le coût de l'information. Pour la «démocratie actionnariale» aussi, de telles organisations seraient importantes. Elles pourraient émaner de caisses de pension ou d'associations comme ACTARES. Le problème fondamental réside dans le coût élevé de l'information lié aux élections et aux prises de positions. Les votes devraient pouvoir s'exprimer non seulement individuellement, mais aussi anonymement par délégation à des organisations concurrentes — les «partis économiques» que nous avons imaginés. Ces mandataires auraient alors une incitation à agir dans les intérêts des actionnaires plus grande que dans le système actuel.

Le «vote avec les pieds» est souvent proposé aux actionnaires critiques comme les membres d'ACTARES. Personne n'est obligé d'acheter une action et qui n'est pas d'accord peut vendre ses titres.. Pourquoi se préoccuper de «démocratie actionnariale»?

Un «exit» n'est le plus souvent pas une option. Les stratégies passives d'indexation actuellement largement répandues empêchent la vente des actions car elles préconisent de rester actionnaire d'une entreprise, même si elle est mal gérée. Mais les actionnaires qui gèrent activement leurs titres ne vendent pas non plus systématiquement leurs actions en cas de mauvaise gestion. Car les cours chutent avant qu'il soit possible de remarquer qu'une entreprise est mal gérée! Tout ce qui leur reste, c'est leur «voix», l'usage actif de leur droit à l'expression.

■ www.actares.ch/Downloads/76_Minder2010_NZZ.pdf

PETER BRABECK ET HANS-ULRICH DOERIG — DEUX PRÉSIDENTS POUR UN JUBILÉ

Le 15 mars 2000 naissait à Fribourg l'association ACTARES, actionariat pour une économie durable. Impossible en cette année 2010 de ne pas marquer comme il se doit ce jubilé.

La démarche d'ACTARES consiste à interroger, questionner, interpeller les conseils d'administration élus par les actionnaires afin d'engager avec eux un dialogue. En assemblée générale ou lors de contacts bilatéraux, nos interlocuteurs naturels en sont les présidents. Les présidentes? Aucune femme malheureusement à la tête des sociétés du SMI ou de celles qu'il nous est arrivé de contacter par ailleurs!

«Monsieur le Président»

Comme poursuite et approfondissement de ce dialogue, le jubilé d'ACTARES offre aux membres l'opportunité d'une rencontre et d'un échange au plus haut niveau dans chacune de nos deux langues principales. Les présidents de deux des sociétés les plus importantes de notre pays seront ainsi nos interlocuteurs: à Lausanne Peter Brabeck pour Nestlé et à Winterthur Hans-Ulrich Doerig pour Credit Suisse Group.

Les membres ont la parole

Les rencontres seront articulées autour des questions brûlantes formulées par les membres d'ACTARES, qui recevront avec l'invitation à l'assemblée annuelle (page 12) les instructions pour ce faire. Certaines

d'entre elles seront sélectionnées et donneront la possibilité aux personnes qui les ont formulées de les poser personnellement à nos hôtes, qui en auront pris connaissance en avance afin de pouvoir s'y préparer. Mais contrairement aux usages des assemblées générales d'entreprises, le public aura tout loisir d'intervenir et d'approfondir les sujets.

Un cadre académique

L'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne et la Haute école spécialisée pour les sciences appliquées de Zurich à Winterthur accueillent ACTARES en cette occasion. Le Professeur Guido Palazzo, ainsi que Herbert Winistörfer, participeront à la modération de la manifestation dans leur institution, garantissant la pertinence des débats et le respect des thèmes abordés.

Lieux et dates

Les lieux exacts et les horaires précis doivent encore être fixés; indications approximatives:

mardi 16 novembre 2010, 19 h. environ,
 avec Peter Brabeck (Nestlé) à Lausanne;
 jeudi 18 novembre 2010, 19 h. environ,
 avec Hans-Ulrich Doerig (Credit Suisse) à Winterthur.

HUMEUR

LE MINISTRE ET LES RÉMUNÉRATIONS EXCESSIVES

par Roby Tschopp

Tout le monde s'accorde à rejeter les rémunérations excessives, mais difficile de déterminer le seuil de tolérance: un demi-million, deux millions, cinq millions de francs par année? Depuis deux ans, ACTARES s'est donné un seuil de trois millions pour une direction générale exécutive et d'un million pour un membre de conseil d'administration.

En avril, le Conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz a apporté sa pierre au débat. En lançant l'idée de traiter fiscalement les rémunérations supérieures à deux millions de francs comme une distribution de dividende

et non pas comme un salaire, il propose implicitement une norme de ce qui est acceptable, norme somme toute assez proche de celle d'ACTARES.

Mais l'idée de Hans-Rudolf Merz aurait aussi pour conséquence de donner voix au chapitre aux actionnaires, puisque la distribution du dividende est aujourd'hui déjà soumise à l'approbation de l'assemblée générale, et ceci de manière contraignante!

Est-ce pour cette raison que les partis politiques soutenus financièrement par les grandes sociétés — sans l'assentiment de leurs actionnaires — se sont soudain unis contre une telle perspective?

LES VOTES 2010 EN UN COUP D'OEIL

ACTARES a publié cette année* des positions de vote pour 20 entreprises, auprès desquelles 245 objets ont été soumis au vote des actionnaires. Dans 136 cas, soit 55,5 %, la proposition du conseil d'administration a été soutenue, ce qui marque une légère baisse depuis l'année dernière.

Le détail des positions de vote ainsi que les communiqués de presse peuvent être consultés sur le site internet www.actares.ch, sous les rubriques «Votes» et «A signaler», ou être demandés au secrétariat.

* Pour Richemont, assemblée générale 2009, car elle se tient en septembre

Positions de votes d'ACTARES en 2010* par thème

	Oui	Non	Abst.
Rapport et/ou comptes annuels,			
rapport de l'organe de révision	12	9	21
Rapport de rémunération (si séparé)	2	11	13
Décharge aux organes	5	16	21
Utilisation du bénéfice	17	2	19
Elections au conseil d'administration			
Réélections	51	48	99
Nouvelles candidatures	4	15	19
Election de l'organe de révision	21	1	22
Réduction de capital	0	5	5
Divers objets	24	2	26
TOTAL	136	109	245

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ACTARES

AVEC MICHAEL ZURKINDEN

Merci de réserver d'ores et déjà la date de la prochaine Assemblée Générale d'ACTARES:

le 30 septembre 2010, dès 18h env. à Berne
(indications définitives avec l'invitation).

Monsieur Michael Zurkinden, Dr. ès sciences économiques, conseiller à la clientèle auprès de la succursale lausannoise de Wegelin & Co. Banquiers Privés

(voir interview page 10), approfondira pour nous le thème de la démocratie actionnariale au-delà des exigences de l'initiative «Minder». L'invitation détaillée avec l'ordre du jour ainsi que la documentation parviendront à nos membres en temps utile. Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreuses et nombreux à cette occasion.

IMPRESSUM

Lettre d'information n°21

Tirage en français 900 exemplaires/en allemand 1200 exemplaires

Ont participé à la rédaction et à la traduction de ce numéro: Rolf Geiser, Antoinette Hauri, Catherine Herold, Ruedi Jörg, Rudolf Meyer, Jean-François Rochat, Nicole Weydknecht, Roby Tschopp

Images: Roby Tschopp, Jakub Cejpek – Fotolia.com (p. 1), Chappatte (p. 4),

Dachverband der Kritischen Aktionärinnen und Aktionäre (p. 8)

Mise en page/impression: Gegendruck GmbH, Neustadtstr. 26, 6004 Lucerne

Impression: sur papier 100 % recyclé, Cyclus Offset

Cette lettre est diffusée aux membres d'ACTARES et à toute personne intéressée.

ADRESSES

ACTARES

CP 171, CH-1211 Genève 20

Tél. 022 733 35 60

Fax 022 733 35 80

CP, CH-3000 Berne 23

Tél. 031 371 92 14

Fax 031 371 92 15

E-mail: info@actares.ch

www.actares.ch

CCP: 17-443 480-3